



Communication relative à l'entretien, l'amélioration et la transformation de l'espace public parisien

La présente communication définit les orientations que nous proposons pour entretenir, améliorer et transformer l'espace public parisien. Elle répond à une exigence simple : faire de l'espace public un lieu plus propre, plus sûr, plus accessible, plus agréable et mieux adapté aux usages quotidiens des Parisiennes et des Parisiens.

Trois principes transversaux guideront cette action, au quotidien comme dans chacun des projets, de leur conception à leur réalisation. D'abord, l'accessibilité universelle, pour que chacune et chacun puisse se déplacer plus facilement. Ensuite, l'égalité entre les femmes et les hommes, pour un espace public plus sûr et plus accueillant. Enfin, la ville bioclimatique à hauteur d'enfant, pour des rues et des espaces mieux adaptés aux plus jeunes et aux personnes vulnérables.

Cette ambition se décline autour de cinq priorités.

Il s'agit d'abord de mieux vivre l'espace public au quotidien, en rendant les rues plus propres, plus dégagées, plus confortables et mieux entretenues. Cela suppose de désencombrer les trottoirs, de renforcer l'exigence de propreté, de protéger le patrimoine, de mieux coordonner les chantiers et d'agir de manière plus ciblée sur les lieux qui concentrent les difficultés du quotidien, tout en portant une ambition esthétique partout dans la ville.

Il s'agit aussi de protéger les usagers, en faisant de la sécurité des piétons et des cyclistes la boussole du mandat. L'objectif est de lutter plus fortement contre les comportements dangereux et générateurs de conflits, de traiter les lieux accidentogènes, de renforcer la présence de terrain de la police municipale. L'objectif est d'apaiser et de mieux partager l'espace public, au profit de toutes et tous. Il s'agit aussi de mieux prendre en compte les irritants du quotidien, qui ne relèvent pas toujours du danger immédiat mais dégradent concrètement la vie des Parisiennes et des Parisiens dans les interactions entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Face aux défis climatiques et sociaux, nous transformerons la ville pour produire un espace public plus beau, mieux partagé et adapté au changement climatique, en créant des cœurs piétons, des rues aux enfants, de grandes continuités de promenade, de nouveaux espaces verts et des axes plus végétalisés. La végétalisation massive doit permettre de rendre Paris plus respirable, plus agréable à vivre et mieux préparée aux épisodes de chaleur. Les rues parisiennes seront de véritables lieux de vie.

Nous devons rendre Paris plus accessible, en poursuivant l'accessibilité universelle de l'espace public, des commerces, des équipements et des transports de surface.

Les transports du quotidien seront améliorés en renforçant l'offre de bus, et les services essentiels, notamment pour les travailleurs de nuit.

La transformation des portes parisiennes en places du Grand Paris permettra de créer de nouvelles liaisons métropolitaines, et d'améliorer la qualité de vie dans ces quartiers.

Une nouvelle méthode sera mise en œuvre pour garantir la qualité d'exécution des projets et mieux préparer les interventions. Elle reposera sur l'association étroite des maires d'arrondissement et des habitants dès la conception des projets, ainsi que sur l'anticipation des moyens nécessaires à la propreté et à l'entretien de l'espace public, afin d'en garantir la qualité dans la durée.

1. Mieux vivre l'espace public au quotidien

Faire du désencombrement de l'espace public un levier direct de l'amélioration de la vie quotidienne.

Nous porterons une attention particulière à l'entretien et au désencombrement des trottoirs, afin de permettre à chacune et chacun de circuler librement et sans difficulté, en particulier les personnes les plus fragiles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les familles avec enfants.

Mieux coordonner les chantiers pour rendre les transformations plus simples à vivre au quotidien.

Les travaux publics comme privés devront être mieux organisés, afin d'en limiter les nuisances pour les habitantes et les habitants. Cela suppose de garantir des cheminements clairs et sûrs pendant toute la durée des chantiers et de mieux informer les riverains et les commerçants, et de renforcer les contrôles sur les emprises de chantiers. Nous accélérerons également la décarbonation et l'électrification des chantiers pour réduire les nuisances à la source.

Renforcer l'exigence de propreté. Nous prenons l'engagement de rues plus propres, plus agréables et mieux entretenues, avec une vigilance particulière portée aux secteurs les plus parcourus et où les usages quotidiens sont les plus intenses.

Agir face aux incivilités du quotidien. L'action sera concentrée en priorité dans les secteurs les plus fréquentés de Paris, où se cumulent les difficultés du quotidien : activités de consommation importantes sur l'espace public, ventes à la sauvette, dépôts sauvages, terrasses non conformes et incivilités routières.

Renforcer l'action en hyper-proximité sur les sites complexes et intervenir en priorité sur les 1000 points noirs. Sur les lieux les plus exposés, une réponse spécifique sera mise en place : elle reposera sur une coordination renforcée avec les arrondissements, pour améliorer le traitement ciblé et le suivi des points noirs du quotidien, et une mobilisation renforcée en matière de voirie, de propreté, d'aménagement et de la part de la police municipale.

Faire de l'entretien un geste de protection du patrimoine. Une attention accrue sera portée aux façades, aux sols, au mobilier historique, aux ponts sur la Seine et les canaux ainsi qu'aux autres ouvrages d'art, mais aussi au patrimoine ordinaire et à tous les éléments qui font l'identité de Paris.

Veiller à la qualité d'exécution des aménagements. L'objectif est de garantir, dans la durée, un meilleur confort d'usage pour toutes et tous, et de répondre à l'attente d'un espace public plus harmonieux, plus lisible et plus agréable au quotidien. Cela passera notamment par la refonte des règlements de voirie, des étalages et des terrasses.

Aménager l'espace public pour toutes et tous, et implanter du mobilier urbain adapté aux plus jeunes.

Chaque projet devra promouvoir l'égalité de genre et intégrer les principes d'une ville à hauteur d'enfant, avec le déploiement d'un mobilier urbain dédié aux plus jeunes.

Affirmer une ambition esthétique pour l'espace public parisien. Le « droit au beau » doit être affirmé dans tous les quartiers. L'esthétique du paysage parisien constitue un élément central de la qualité de vie comme du rayonnement de la capitale. Chaque intervention devra donc s'inscrire dans une vision d'ensemble, attentive à la cohérence urbaine, à l'identité parisienne et à la protection du patrimoine.

Porter une nouvelle exigence de beauté pour Paris avec la création d'une fonction de délégué général au design et à l'esthétique et la présentation d'un manifeste de la beauté. Ce référentiel fixera une exigence claire en matière de qualité des matériaux, d'harmonie du mobilier et de soin porté aux détails.

2. Protéger les usagers

Zéro mort, zéro blessé grave : faire de la protection des piétons et des cyclistes la boussole du mandat.

Il s'agira d'affirmer la priorité absolue à la stratégie du « zéro mort et zéro blessé grave », et ainsi d'organiser l'espace public pour mieux protéger les piétons et les cyclistes, avec une attention particulière portée aux enfants, aux seniors et aux personnes en situation de handicap.

Lutter contre les comportements dangereux pour mieux protéger les piétons et les cyclistes. L'action de la police municipale sera renforcée contre les infractions au code de la route : refus de priorité piétonne, vitesse excessive, non-respect des feux ou des règles de priorité. Nous porterons également auprès de l'État l'obligation de dispositifs « anti-angles morts » pour les poids lourds. L'apaisement de l'espace public suppose le respect des règles du code de la rue, par tous les usagers, y compris les cyclistes.

Créer une brigade spécialisée contre les violences motorisées. Cette brigade de la police municipale aura pour priorité de protéger les piétons et les cyclistes, notamment aux heures de pointe, en ciblant les comportements les plus dangereux.

Réduire les nuisances sonores dans l'espace public. Nous agirons plus fortement contre les bruits qui dégradent la qualité de vie, qu'il s'agisse de des deux-roues motorisés trop bruyants, des livraisons, des terrasses ou des usages nocturnes mal maîtrisés.

Faire de l'entretien de la voirie un levier de sécurité. Les nids-de-poule, les déformations de chaussée et les revêtements dégradés devront être mieux repérés et traités, car ils représentent un risque direct pour l'ensemble des usagers.

Traiter les lieux accidentogènes. Les interventions devront cibler en priorité les carrefours et les configurations urbaines qui créent des conflits entre piétons, cyclistes et véhicules. Les aménagements devenus insuffisants (boulevard Sébastopol) ou mal adaptés (boulevard Magenta) seront corrigés, et il sera mis fin aux pistes sur les trottoirs. Ce travail s'appuiera sur le retour d'expérience et sur une coopération renforcée avec les associations et les publics concernés.

Diminuer massivement le trafic routier des autocars de tourisme. Nous imposerons le stationnement dans les parkings de remisage afin de réduire les risques, la pollution et l'encombrement de l'espace public liés à la circulation des autocars de tourisme.

3. Transformer la ville pour un espace public plus beau, mieux partagé et adapté au changement climatique

Multiplier les îlots de fraîcheur dans l'espace public, en végétalisant massivement, et par l'installation d'ombrières, de bancs, de fontaines et de brumisateurs, qui seront autant de refuge pendant les périodes de fortes chaleurs. L'objectif sera également de garantir, partout où cela est possible, au moins un trottoir ombragé dans chaque rue, afin de rendre les déplacements à pied plus confortables, en particulier pour les enfants, les seniors et les personnes vulnérables.

Créer 80 cœurs piétons. Ces nouveaux cœurs piétons intégreront les enjeux de redistribution de l'espace public, de piétonisation et de végétalisation. Ils permettront de relier les lieux du quotidien, comme les écoles, les bibliothèques, les équipements sportifs et les commerces, et d'aménager des espaces de rencontre pour les piétons, apaisés et accessibles.

Créer de grandes continuités piétonnes, d'espaces verts et de paysage. La piétonnisation des berges de Seine sera accélérée afin de former une promenade continue de 25 km. L'ouverture de la Petite Ceinture sera également poursuivie, avec 10 km supplémentaires de promenade calme et végétalisée.

Prolonger l'action de la transformation des grandes places et des portes de Paris. Nous poursuivrons le réaménagement de ces espaces pour en améliorer la qualité, et en faire davantage encore des lieux de rencontre entre les Parisiennes, les Parisiens et les habitantes et habitants du Grand Paris.

Poursuivre l'ouverture au public de 300 hectares d'espaces verts supplémentaires. Végétaliser de grands axes en promenades végétalisées, en créant de nouveaux jardins, promenades plantées et avenues jardin, après concertation locale. Ce seront autant de véritables lieux de vie, avec davantage d'arbres, d'ombre, d'aires de jeux, de kiosques, d'espaces de repos et d'espaces canins.

Transformer un premier tronçon du périphérique en boulevard urbain. Nous engagerons une première transformation à la porte de Gentilly, avec une végétalisation massive de ses abords, et un apaisement des circulations automobiles permettant un meilleur franchissement piéton. Elle visera à réduire la coupure urbaine, à améliorer le cadre de vie des habitants, et à réduire les pollutions, dans le cadre d'un copilotage étroit avec les communes limitrophes et pour en faire un aménagement partagé à l'échelle métropolitaine.

Mieux partager l'espace public en favorisant la marche à pied et le vélo. Les aménagements piétons et cyclistes, devront prévoir des pistes continues et sécurisées, des trottoirs élargis et ombragés.

Revoir le partage du stationnement. Au moins 25 % des places de stationnement en surface seront réservées aux personnes à mobilité réduite et aux usages professionnels, notamment le soin, l'artisanat et les déménagements. Le stationnement en souterrain sera privilégié.

4. Rendre Paris plus accessible et améliorer les transports du quotidien

Faire de l'accessibilité universelle une exigence d'accès à la ville et aux transports. Un quartier d'accessibilité augmentée sera créé dans chaque arrondissement, avec l'objectif d'une accessibilité à 360° de l'espace public, des commerces, des équipements publics et du réseau de transport. Le bus sera conforté comme mode accessible, en poursuivant la mise en accessibilité des arrêts. La Ville contribuera également au plan « métro pour tous », poursuivra la sonorisation des traversées piétonnes et maintiendra la gratuité du Navigo pour certains publics.

Déployer 15 lignes de bus express. Il s'agira de garantir une fluidité de circulation pour ces lignes de bus, par la réalisation d'aménagements dédiés, en mobilisant les financements nécessaires de la Région. Ces lignes express bénéficieront d'une super-priorité aux carrefours en ayant recours à la vidéoverbalisation. L'objectif sera d'obtenir à terme, auprès d'Île-de-France Mobilités, l'engagement d'une fréquence de 5 minutes en heure de pointe.

Travailler avec IDFM à l'élargissement de l'amplitude horaire des services de transport essentiels. Une expérimentation du métro 24 h/24 sur les lignes automatisées sera étudiée avec la Région, afin de mieux répondre aux besoins, notamment des travailleurs de nuit. Cette ouverture accrue devra s'accompagner des conditions nécessaires à sa sécurisation.

5. Garantir la qualité d'exécution des projets

Investir et assurer la qualité des projets dans la durée. Les budgets d'investissement et de fonctionnement devront être pleinement adaptés aux objectifs poursuivis, afin de garantir dans la durée un haut niveau de propreté, d'entretien et de qualité de l'espace public. Cette exigence trouvera sa traduction dans le PIM présenté à l'automne.

Construire les projets avec les maires d'arrondissement et les habitants. Les maires d'arrondissement seront davantage associés, et le plus en amont possible, pour en faire pleinement des co-porteurs des projets. La concertation locale avec les habitants sera également renforcée, afin de s'assurer que les projets répondent pleinement à leurs besoins concrets.

Se doter de nouveaux outils au service de la transformation de l'espace public. Ces outils devront permettre de mieux documenter et modéliser l'impact des projets, d'en assurer le suivi et le contrôle, et d'éclairer la décision publique à chaque étape, de la conception à la réalisation.

La transformation de l'espace public parisien engage notre manière de vivre la ville, de la parcourir, de la partager et d'en prendre soin. Elle suppose une exigence quotidienne, en matière de propreté, d'entretien, de sécurité, d'accessibilité et de qualité d'usage, autant qu'une vision de long terme pour adapter Paris aux attentes de ses habitantes et habitants et aux effets du changement climatique.

Cette communication fixe ainsi une méthode et un cap. La méthode, c'est celle de projets bien préparés, concertés, suivis et entretenus dans la durée. Le cap, c'est celui d'un espace public apaisé, beau, végétalisé et accessible, et dont profitent pleinement les Parisiennes et les Parisiens, au quotidien.

Ces cinq priorités, mieux vivre l'espace public, protéger ses usagers, transformer la ville, améliorer les transports et garantir la qualité d'exécution, doivent désormais guider l'action municipale, chaque jour et dans tous les quartiers de Paris.